



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 100 du 20 décembre 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 19

DÉCISION N° 4487/ARM/SCA/ENS/DIR

portant délégation de signature (établissement national de la solde).

Du 05 décembre 2024

DÉCISION N° 4487/ARM/SCA/ENS/DIR portant délégation de signature (établissement national de la solde).

Du 05 décembre 2024

NOR A R M E 2 4 3 1 4 0 5 S

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 3137/ARM/SCA/ENS/DIR du 04 septembre 2024 portant délégation de signature \(établissement national de la solde\).](#)

Référence de publication :

BOC n°100 du 20/12/2024

Le directeur de l'établissement national de la solde,

Vu le code de la défense, et notamment ses articles R3232-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 181 du 6 août 2013, texte n° 53) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4) ;

Vu l'arrêté du 28 février 2019 portant organisation du service du commissariat des armées (JO n° 59 du 10 mars 2019, texte n° 13) ;

Vu l'[Instruction N° 596/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG du 05 mars 2021 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées.](#)

Vu la [Circulaire N° 3704/DEF/SGA/DAF/FFC2 du 26 mai 2015 relative à l'accréditation et l'habilitation des ordonnateurs du ministère de la défense.](#)

Vu la décision n° 1973/ARM/DCSCA/DIR du 21 juillet 2022 de prise de fonction du directeur de l'établissement national de la solde, le commissaire en chef de première classe Pain Alexis (n.i. BO ; n.i. JO) ;

Vu la [Décision N° 3137/ARM/SCA/ENS/DIR du 04 septembre 2024 portant délégation de signature \(établissement national de la solde\).](#)

Décide :

... Article 1er. Validation CHORUS.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur de l'établissement national de la solde, dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relatif aux opérations de dépenses et de recettes, tout acte relevant du rôle de responsable des demandes de paiement dans CHORUS ainsi que tout acte relevant du rôle de responsable des recettes non fiscales, dans CHORUS à :

- Monsieur l'attaché principal d'administration de l'Etat **Schaeffer** Thierry ;
- Madame l'ingénieur civil de la défense **Sacchi** Marie-Anne ;
- Monsieur le capitaine **Bernateau** Jean-Baptiste ;
- Monsieur le major **Weidner** Philippe ;
- Monsieur le sergent **Leclerc** Luidgi ;
- Madame la secrétaire administrative de classe supérieure **Grandidier** Catherine ;
- Madame la secrétaire administrative **Schulz** Christelle.

Ces validations valent signature.

.. Article 2. Affaires générales et décisions exécutoires.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur de l'établissement national de la solde, dans la limite de leurs attributions respectives, les actes relatifs à la gestion courante de l'établissement, limitativement énumérés en annexe, aux personnes désignées ci-après :

- Madame l'attachée principale d'administration de l'Etat **Persiali** Laurence, directrice adjointe de l'établissement national de la solde ;
- Monsieur l'attaché principal d'administration de l'Etat **Schaeffer** Thierry, chef de la division finances-contentieux de l'établissement national de la solde ;
- Madame l'ingénieur civil de la défense **Sacchi** Marie-Anne, adjointe au chef de la division finances-contentieux de l'établissement national de la solde ;
- Monsieur le capitaine **Bernateau** Jean-Baptiste, chef de bureau finances de l'établissement national de la solde ;
- Monsieur le major **Weidner** Philippe, adjoint au chef du bureau finances de l'établissement national de la solde ;
- Madame l'attachée d'administration de l'Etat **Barone** Sandrine, cheffe du bureau analyse et recours de l'établissement national de la solde ;
- Madame la secrétaire administrative de classe exceptionnelle **Michalon** Nadiege, adjointe au chef du bureau analyse et recours de l'établissement

national de la solde.

Article 3. Entrée en vigueur et publicité.

La présente décision entre en vigueur à compter du 5 décembre 2024.

La décision n° 3137/ARM/SCA/ENS/DIR du 4 septembre 2024 portant délégation de signature est abrogée à compter du 5 décembre 2024.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le commissaire en chef de 1^{re} classe,
directeur de l'établissement national de la solde,*

Alexis PAIN.

ANNEXE

ANNEXE.

À LA DÉCISION N° 4487/ARM/SCA/ENS/DIR DU 5 DÉCEMBRE 2024.

Documents.	Directeur adjoint.	Chef division finances.	Adjoint au chef de la division finances.	Chef de bureau analyse et recours.	Chef de bureau finances.	Adjoint chef bureau analyse et recours.	Adjoint chef bureau finances.
Courriers spécifiques destinés aux services de la DCSCA, de la DAF, de la DDFiP 57, de la DAJ et de la CRM.	X						
Validation de demande de versement auprès du CIAS (PAIMAN).	X						
Signature des états récapitulatifs de créance pour mise en recouvrement.	X						

Admission en non-valeur.	P1	P2	P3		P4		P5
Bordereau d'envoi, demande de renseignements, dossier ou pièce justificative concernant le bureau finances.	P1	P2	P3		P4		P5
Décision de l'OS à une contestation de titre de perception.	P1	P2	P3	P4		P5	
Opposition de la prescription quadriennale.	X						
Décision de levée (partielle/totale) ou de non-levée de la prescription quadriennale.	X						
Décision de l'OS à un recours administratif.	P1	P2	P3	P4		P5	
Demande d'avis sur remise gracieuse du comptable.	P1	P2	P3				
Demande interne d'annulation/réduction de titre de perception.	P1	P2	P3				
Bordereau d'envoi, demande de renseignements, dossier ou pièce justificative	P1	P2	P3	P4		P5	

enseignements, dossier ou pièce justificative concernant le bureau analyse et recours.	P1	P2	P3	P4		P5	
Lettre d'attente aux administrés ou au Trésor public.	P1	P2	P3	P4		P5	
Décision préalable/dérogatoire.	P1	P2	P3				

